

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 17 mars 2017

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DEFINITIF
COMMUNE**

2016

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **15**

Votants : **17**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 mars 2017

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/136

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Betty HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Aude POIREE, Jacques LABARRE

Procurations : Eric CASSERON pouvoir à Georges SCHMITT, Véronique PETIT pouvoir à Sylvain SARAGOSA

Excusé(s) : Jacques GAUBOUR, Corinne TANGE, Pascale BACQUEVILLE, Martine GHENASSIA

Absent(s) : Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

Secrétaire de séance : Evelyne POIGNON

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la législation en vigueur et notamment la nomenclature comptable M 14;

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en date du 6 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal ;
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation de résultat définitif de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 ;

Constatant que le Compte Administratif 2016 présente un excédent de fonctionnement de 759 031,98 € ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en 2016 comme suit intégralement en section d'investissement :

➤ 759 031,98 € au compte 1068

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,